

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Février 2023

L'an deux mille vingt trois, le 6 Février, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, maire

### OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H 25

PRESENTS : Mme ADREY Nathalie,, Mme CLEMENTE Stéphanie, Mr DUROU Nicolas, Mr GARROS Thierry, Mme BARBOT Hélène, Mr FLOURETTE Jean-Marc  
Mr SONILHAC Jacques

Absent :

Excusés :

Secrétaire de séance : ADREY Nathalie

### ORDRE DU JOUR

1. **Délibération sur l'approbation des travaux de la CLECT**
2. **Délibération sur l'instauration d'un règlement intérieur**
3. **Élaboration du budget 2023**
4. **Délibération sur l'avenir du CRF de St Blancard**
5. **Questions diverses**

#### **1/Délibération sur l'approbation des travaux de la CLECT.**

La commission d'évaluation de compétences transférées à la communauté de commune (CLECT) a décidé à l'unanimité de ses membres présents de confier à la communauté de communes la création d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La communauté de communes prendra totalement en charge le coût de ce transfert de compétences

#### **2/Délibération sur l'instauration d'un règlement intérieur**

Le conseil municipal, dans un souci d'apaisement a décidé de retirer sa délibération du 3/10/2020 sur le fonctionnement communal qui suspendait toute collaboration avec le comité des fêtes.

un règlement intérieur a été élaboré qui régit les conditions de prêt ou de location aux associations.

#### **3/ Élaboration du budget 2023**

Le conseil municipal a commencé à élaborer le budget 2023.

#### **4/Délibération sur l'avenir du CRF de St Blancard**

Suite à la fermeture du CRF (Centre de Rééducation Fonctionnelle) de Saint Blancard et des diverses propositions de reprise du site, le conseil municipal s'associe pleinement à la démarche de la municipalité de Saint Blancard en vue de trouver une solution de reprise de ce site.

#### **5/Questions diverses**

La cuve de gaz a été reprise par Antargaz, des bouteilles de propane ont été installées à la place pour le fonctionnement de la gazinière. Un petit toit sera installé afin de sécuriser les bouteilles et utiliser cet enclos comme lieu de stockage.

Un zingueur a été consulté pour réparer les gouttières de la salle des fêtes et de l'abribus. Les employés de l'entreprise Acchini ont tendance à laisser la lumière allumée dans la cabane de chantier pour laquelle une rallonge a été branchée sur la salle des fêtes.

Demande a été faite de réduire l'éclairage nocturne des lampadaires et d'étudier le coût d'un passage en led.

Une famille du village a demandé une participation de la mairie pour l'achat pour leur enfant d'un équipement médical, coûteux et non remboursé par l'assurance maladie.

Après description du cas par le maire les conseillers ont voté pour l'octroi d'une aide de 400 euros.

Fin de la séance à 22h15